

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

CeRAP – Centre de recherche sur l'Amérique préhispanique

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Sorbonne Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Éric Crubézy, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Éric Crubézy, Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, Toulouse

Experts : M. Philippe Abrahami, Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq (représentant du CNU)
Mme Priscilla Duboz, CNRS, Sénégal

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Michel Signoli

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Pascal Aquien, Sorbonne Université

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de Recherches sur l'Amérique Préhispanique
- Acronyme : CeRAP
- Label et numéro : URI (Ex UR 3551)
- Composition de l'équipe de direction : M. François Cuynet, Directeur

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS6 Histoire générale du passé et des savoirs

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherches sur l'Amérique Préhispanique (CeRAP) propose une approche du *logos* des sociétés préhispaniques américaines et inclut ses axes de recherches entre le II^e millénaire avant notre ère et la période coloniale ancienne (1519-1550). Les travaux du centre offrent une lecture des sociétés humaines à une échelle macro-spatiale et multi-scalaire : ils ne se limitent pas à la seule donnée issue d'un territoire, mais conduisent à une compréhension interprétative des cultures archéologiques dans toute leur complexité, simultanément envisagée sur le plan diachronique et synchronique, notamment à travers une approche forte de la production iconographique préhispanique et de la codification symbolique du discours politico-religieux.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Depuis la dernière évaluation Hcéres en 2017, les effectifs déjà faibles du CeRAP se sont effondrés à la suite du départ des chercheurs de la structure pour des raisons de conflit avec l'ancienne direction et du départ des deux enseignants-chercheurs (postes non renouvelés) : l'un est devenu émérite, l'autre est parti en abandonnant de fait les étudiants en thèse. L'unité, qui dépendait de l'EHESS et de Sorbonne université, ne dépend plus que de Sorbonne université et elle a pu conserver ses activités grâce à l'HDR obtenue en 2020 par un maître de conférences devenu directeur de l'unité. Il encadre, avec le professeur émérite, huit étudiants en thèse, dont une avec un contrat doctoral. Ce sont les deux seuls personnels en poste de l'unité.

L'unité dispose d'un bureau de travail n°245 à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) de Paris, au 2 rue Vivienne 75002 Paris avec un ordinateur, ainsi que du bureau de la chaire des mondes préhispaniques au sein de l'Institut d'Histoire de l'Art et Archéologie de Sorbonne université.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CeRAP bénéficie de Plemo3D, la plate-forme mobile de numérisation et de modélisation tridimensionnelle du patrimoine de Sorbonne université ; de l'Alliance Sorbonne université avec notamment des relations avec le MNHN et l'équipe PréTrop de l'UMR 7194 ; de la Mission Archéologique Pucara-Tiahuanaco (MAP-T) en Bolivie, qui est un chantier-école au sein de l'UFR d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de Sorbonne université et qui est dirigée (avec un budget MEAE limité) par l'actuel directeur de l'unité.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	1
Maîtres de conférences et assimilés	1
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	2
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	2
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	8

Sous-total personnels non permanents en activité	10
Total personnels	12

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
MNHN	0	0	0
SORBONNE UNIVERSITÉ	2	0	0
Autres	0	0	0
Total personnels	2	0	0

AVIS GLOBAL

À la suite d'un passé difficile, on compte dans cette unité actuellement un maître de conférences en poste à Sorbonne université et un professeur émérite ; ces derniers encadrent 8 doctorants, dont un seul avec un contrat doctoral. Malgré un redressement de l'unité qui aurait pu disparaître en 2019, les documents produits montrent une appréciation de données administratives qui n'est pas en accord avec ce que l'on peut attendre aujourd'hui d'une unité de recherche. Certains manques pourraient avoir des conséquences dramatiques puisque des doctorants partent en mission sur des terrains en Amérique du Sud ou au Mexique sans ordre de mission. S'il semble que ceux-ci ne peuvent être émis par Sorbonne université lorsque les doctorants n'ont pas de bourse, il n'en demeure pas moins que les étudiants non-boursiers, mais bien inscrits au CéRap, dans une ED et à Sorbonne université ne peuvent partir sur une mission en lien avec leur recherche doctorale sans un ordre de mission clairement établie et une prise en charge financière raisonnablement assurée. D'autres données administratives sont dommageables pour les personnels : ainsi, l'avenir d'un ingénieur du MNHN est compromis puisqu'il effectue 50 % de son service en dehors même du MNHN, sa collaboration étant perçue jusqu'à ce jour comme celle d'un membre de l'unité. Par ailleurs, l'avenir de la direction elle-même est en jeu. La direction développe une problématique originale qui aurait toute sa place dans le paysage scientifique français et international, mais l'accumulation de rôles – celui de directeur d'unité, d'enseignant surchargé, de chercheur de crédits et de directeur de mission à l'étranger – lui laisse finalement peu de temps pour sa propre recherche. La direction se démène pour une unité où, en dehors d'elle, il n'y a qu'un émérite et huit doctorants dont trois inscrits par le professeur émérite l'année avant son départ à la retraite. Si la tutelle est favorable à l'unité car elle s'inscrit dans une politique internationale de relations avec l'université de Mexico, elle ne peut toutefois promettre d'ouverture de postes puisque cela relève de l'UFR dans un contexte qui est jugé, sinon impossible, du moins difficile. Le rattachement de l'unité à une unité plus importante a été envisagé, tant par la tutelle que par le directeur, mais aucun nom d'UMR ne ressort clairement, même si le Centre André Chastel semble le plus approprié.

D'un point de vue humain, il serait catastrophique pour les membres du CeRAP de rester dans le paysage actuel, car la direction se retrouverait dans quelques années à la tête d'une unité fantôme. Par ailleurs, donner à l'unité cinq ans pour essayer de construire une véritable unité est une durée trop longue, tant pour son propre avenir que pour celui de la thématique, si l'on tient compte des années très difficiles que l'unité vient de passer. Une nouvelle évaluation à mi-mandat pourrait être intéressante, période à l'issue de laquelle, soit l'UFR reconnaîtra l'intérêt de porter cette thématique par un poste pour soutenir l'actuel maître de conférences et un avenir pourra être envisagé ; soit aucun poste n'aura été créé et il faudra alors que l'unité se rattache à une UMR de taille plus importante dont elle pourrait devenir une des équipes. Si une solution n'est pas adoptée et qu'aucun poste n'est créé, c'est la dissolution pure et simple de l'unité qui devra être envisagée dans cinq ans avec, dans ce cas, un avenir difficile pour la direction dont les efforts produits pendant dix ans auront été inutiles.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Lors de la dernière évaluation, il était demandé le renforcement du potentiel des chercheurs et enseignants-chercheurs, la mise en place d'une charte de fonctionnement, avec un conseil de laboratoire intégrant les doctorants, la restructuration des activités de recherche autour d'axes transversaux communs aux trois grands chantiers archéologiques dont la dispersion géographique peut nuire à la cohérence de l'unité. Depuis la dernière évaluation, le point 1 s'est considérablement aggravé, puisqu'il n'y a plus qu'un maître de conférences et un professeur émérite. Par ailleurs, le comité d'évaluation a noté un manque de cohérence administrative qu'il convient de corriger à nouveau. Le comité a constaté que la liste des membres de l'unité comprend un membre qui, en réalité, n'en fait pas partie et qui signe d'ailleurs ses articles avec un autre rattachement. Il est impératif que cette situation soit clarifiée, pour que les missions effectuées pour le CeRAP soient financées par cette unité et avec des ordres de mission émis par le CeRAP.

En ce qui concerne les chercheurs étrangers, il y a également une confusion : s'ils semblent bien collaborateurs, ils ne sont pas rattachés à l'unité, ils signent avec leurs institutions, et aucun n'était présent lors de l'audition en distanciel de l'unité par le comité d'évaluation.

À propos du point 2, il a été mis en place un conseil intégrant un représentant des doctorants et un règlement intérieur beaucoup trop protecteur pour la direction actuelle (tout directeur doit avoir été membre de l'unité pendant 5 ans) et qui n'a jamais été soumis à Sorbonne université pour validation. Par ailleurs, toujours dans le manque de cohérence administrative, les bourses obtenues par les étudiants pour leurs missions et qui sont données par l'école doctorale sont intégrées dans les crédits du laboratoire, ce qui permet au directeur d'annoncer que 75 % des crédits obtenus sont dédiés aux missions et, parmi ces crédits, 75 % aux doctorants. En dehors de ces bourses doctorales, nombre de doctorants disent pourtant ne bénéficier d'aucune aide du centre de recherche. De nombreuses missions des doctorants sont bénévoles ou sous-dotées et certaines, sinon la plupart d'entre elles, se font sans ordre de mission. Cette situation d'absence d'ordre de mission doit absolument être corrigée.

La prise en compte du point 3 ne ressort pas des travaux de recherche et la direction explique que c'est son approche transculturelle et transchronologique sur l'ensemble de l'aire américaine qui est originale.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Vu le nombre de chercheurs impliqués, les objectifs scientifiques de l'unité semblent trop larges, même si cette ambition est assumée par la direction. La spécificité déclarée est réelle et mériterait d'être soutenue. Toutefois, dans le portfolio fourni, le directeur souligne que le poster d'un doctorant à un congrès est le seul représentatif de cette spécificité.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Sorbonne université fournit 4 800 euros par an et le MEAE moins de 5 000 euros pour la mission en Bolivie (crédits affectés au directeur). Des bourses de mobilité sont fournies par l'école doctorale et, parfois à la suite d'appels d'offre d'autres institutions, elles varient de 1 000 à 3 800 euros par étudiant. En l'espace de 4 à 10 ans, durées de leurs thèses, les étudiants bénéficient de ces bourses une ou deux fois. Ces crédits sont nettement insuffisants pour une recherche en Amérique où le moindre déplacement d'Europe vers les pays d'Amérique du Sud revient à plus de 1 000 euros.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le fonctionnement de l'unité s'est amélioré par rapport à la précédente évaluation. Toutefois, l'imbricolage administratif et financier laisse planer un doute sur la transparence prônée par la direction. Il semble bien que les crédits récurrents soient fléchés sur des actions des deux enseignants en poste. Lors du dernier trimestre en poste du professeur émérite, celui-ci a inscrit trois étudiantes en thèse, forcément avec l'accord du directeur de l'unité. Au moment de ces inscriptions, l'un et l'autre savaient pourtant qu'accompagner l'ensemble de ces doctorants jusqu'à la soutenance de thèse serait impossible.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le point fort semble la mission archéologique Pucara-Tiahuanaco (MAP-T) en Bolivie qui nécessiterait d'être renforcée et de devenir la vitrine de l'unité. La réalisation en 3D du réceptacle à offrandes, découvert lors des travaux réalisés en 1960 par les équipes boliviennes a été modélisé en 2018 par la MAP-T et Plemo3D, constitue un élément qui va dans ce sens. La diffusion des travaux de la mission est aussi correctement mise en œuvre par de nombreuses conférences. Le rapport d'autoévaluation donne une vision assez claire de l'environnement de recherche. L'étude de la production iconographique préhispanique en tant que discours politico-religieux constituerait ainsi une spécificité du CeRAP par rapport aux trois grandes unités de recherches américanistes françaises. Des travaux et surtout des conférences cités dans l'annexe illustrent l'implication dans cette thématique, de même qu'une thèse soutenue en 2019 par un membre désormais associé. Il conviendrait cependant de renforcer ce thème de recherche par des publications de plus grande portée afin de mieux inscrire le CeRAP dans le paysage scientifique des études américanistes préhispaniques.

La publication des fouilles de la mission MAP-T, au-delà des rapports dont la diffusion est limitée, devrait être intégrée dans le cadre du prochain contrat d'objectifs.

À l'étranger, le CeRAP apparaît bien inscrit dans des réseaux de partenariats avec les organismes scientifiques au Mexique et en Bolivie.

Points faibles et risques liés au contexte

Vu le faible nombre de membres permanents (deux, dont un émérite), le danger réside dans la dispersion et dans la fixation d'objectifs trop larges ou non atteignables, ce qui ressort de l'ensemble du rapport. On peut s'étonner du fait que les études iconographiques soient absentes du portfolio alors que celles-ci sont présentées comme un élément de singularité du CeRAP par rapport aux autres centres de recherche américanistes français. Cette thématique est d'ailleurs principalement traitée par le biais de communications. Le réseau de partenariat avec les trois UMR américanistes n'est pas assez développé : il se limite à l'équipe Prétrop de l'UMR 7194 par le biais de la collaboration avec un ingénieur d'étude du MNHN.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Étant donné le très faible effectif du laboratoire, il n'apparaît pas surprenant que la tutelle Sorbonne université ait réduit son budget affecté à 4 000 euros en 2021 et 2022. De manière opportune, les réponses aux appels de fonds de l'UFR Histoire de l'Art et Archéologie de Sorbonne université et de l'ED 124 (aide à la mobilité) ont permis, notamment en 2022, de combler très avantageusement cette diminution des aides de Sorbonne université. Par ailleurs, et sur appel de fonds également, les ressources propres de l'unité étaient de 14 000 euros en 2021 et 15 000 euros en 2022. Elles ont été obtenues au niveau national, local ou régional à partir de 2020 et viennent augmenter significativement les ressources annuelles du CeRAP (voire les doubler en 2022). Ainsi, pour un centre ne comptant depuis 2019 qu'un membre titulaire à plein temps et un professeur émérite, il semble que les ressources disponibles correspondent à ce qui est réalisable en termes de personnes disponibles pour rédiger et porter des projets de recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles des ressources financières sont liés. Les missions scientifiques du CeRAP sont réalisées sur des terrains sud-américains, et huit doctorats sont en cours dans l'unité : il semble difficile que chacun puisse partir

sur son terrain de recherche annuellement en comptant uniquement sur les ressources financières annoncées, alors qu'il faut également financer les missions des membres permanents et les dépenses liées au fonctionnement du centre. L'autre point faible est le contexte concurrentiel dans lequel se trouve le centre : deux laboratoires de recherche, ArchAm et MoAm, sont visiblement fortement inscrits dans le paysage académique. Or, le nombre de porteurs de projets potentiels dans le CeRAP est faible, et le temps nécessaire à la rédaction, à la gestion et à la réalisation de ces projets de recherche est important, diminuant de fait les possibilités de réponse aux appels à projets. La gestion est du ressort du CeRAP lui-même, ce qui signifie que bien que très polyvalente, la fonction de directeur-gestionnaire-porteur de projet-enseignant-chercheur apparaît extrêmement difficile à assumer.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

En ce qui concerne les ressources humaines, la direction doit impérativement éclaircir son organigramme et se mettre en conformité avec ce qui est souhaité par les instances de recherches nationales et internationales. Accepter des étudiants non boursiers ou sans poste fixe n'est plus une position défendable ; accepter des associés qui ne signent pas leurs articles de la structure gonfle inutilement les organigrammes ; un ingénieur d'étude du MNHN déclaré à 50 % ne fait en réalité pas partie de l'unité et il faudra donc éclaircir ce point avec la direction du MNHN et de l'UMR 7194. Le professeur émérite peut notamment diriger des séminaires et participer aux jurys de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches ; il peut poursuivre, jusqu'à leur terme, les directions de thèse acceptées avant son admission à la retraite ; s'engager sur trois nouvelles thèses lors de la fin de son activité est légal si cela a été signé dans les temps par les instances, mais difficilement défendable si les étudiants concernés n'ont pas obtenu de bourse de thèse.

Points faibles et risques liés au contexte

Des étudiants en doctorat ont abandonné leur thèse, d'autres sans contrat doctoral exercent probablement une activité professionnelle par ailleurs, d'autres enseignent, ce qui ne facilite certainement pas l'avancement de leur projet de recherche. Le risque encouru par l'unité est donc lié à l'avenir des étudiants actuellement inscrits.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité réussit à répondre à des appels à projets, MEAE et Sorbonne université dans différentes composantes, ce qui est le maximum que peut réaliser le directeur, maître de conférences isolé.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité se considère comme attractive, elle insiste notamment sur le nombre d'étudiants inscrits en licence qui est effectivement très important. Vu le faible nombre d'enseignements nationaux sur l'Amérique préhispanique, c'est un point important. Toutefois, comme il n'y a qu'un seul maître de conférences, quelles possibilités offre-t-on pour la suite à ces étudiants ?

Les doctorants et les jeunes chercheurs, au nombre de 20 en 2017, sont 6 jusqu'en 2022 à avoir pu soutenir leur thèse. Trois docteurs issus de ces cohortes doctorales sont des membres associés qui contribuent aux activités de l'unité (publications, conférences, organisation de colloques). Sous le statut de chargé de cours, une partie des doctorants est impliquée dans des missions d'enseignements à Sorbonne université et dans d'autres universités françaises, ce qui est un bon point même si le volume qui leur est proposé chaque année est insuffisant pour en vivre. On relève cinq inscriptions récentes sur la période 2019-2022, dont une associée à un contrat doctoral. L'élection d'un représentant des doctorants au sein de l'unité est un point positif, de même que l'organisation en interne de journées doctorales.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le point faible est que le professeur émérite ne pourra plus prochainement maintenir une activité de recherche et d'encadrement telle qu'elle existe aujourd'hui : si Sorbonne université ne crée pas de poste, la situation reviendra à une unité fantôme. La phase de stabilisation que l'unité semble avoir atteint dans son fonctionnement constitue certainement un atout majeur afin d'assurer son attractivité à l'avenir, de même que sa capacité à intégrer ses propres doctorants devenus jeunes chercheurs. L'unité a ainsi constitué un vivier. Néanmoins, son maintien en tant que tel nécessite la création de postes permanents, ce qui n'est évidemment pas de son ressort. Sur le plan de la pédagogie, compte tenu de l'intégration des études préhispaniques à tous les niveaux de l'offre de formation et compte tenu du rôle de chantier-école joué par la mission MAP-T, l'autorité de tutelle gagnerait à renforcer le volet recherche avec un poste permanent rattaché au CeRAP.

On peut saluer la création d'un espace commun de travail pour les chercheurs de l'unité au sein des locaux de l'INHA. Toutefois, il conviendrait que le bureau ainsi dédié dispose d'un espace suffisamment équipé en postes de travail, qui permette une fréquentation régulière de plusieurs personnes simultanément et l'installation de la bibliothèque projetée dans le prochain quinquennal.

Il conviendrait de résorber le nombre de thèses anciennes en accélérant le rythme des soutenances : deux thèses inscrites en 2016 sont toujours en cours.

Le développement des invitations à séjourner en France de chercheurs étrangers, notamment d'institutions mexicaines, constitue un point d'amélioration qui est envisagé par l'unité. Ce type d'accueil dans le présent quinquennal est resté à l'état d'ébauche.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité qui prend en compte un maître de conférences, engagé dans l'enseignement, l'administration et les demandes de crédits, et un professeur émérite. On note la faible production des étudiants en doctorat, peut-être liée au fait qu'un seul bénéficie d'un contrat doctoral. La liste des publications présente une majorité d'articles, de chapitres d'ouvrages et, dans une moindre mesure, d'actes de colloques. On relève également quelques directions d'ouvrages.

- 1/ *La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ *La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ *La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique est *a priori* conforme à ce qu'on peut attendre, compte tenu de l'envergure de l'unité en termes de personnel permanent, laquelle comprend un maître de conférences, engagé dans l'enseignement et dans l'administration, et un professeur émérite. Les personnels associés, anciens doctorants, contribuent également à la production scientifique dans ses différents volets. On note une implication des doctorants, pour l'essentiel orientée dans diverses actions de valorisation et dans la réalisation de posters. Les deux articles scientifiques intégrés au portfolio se situent dans le champ de l'ethnoarchéologie pour l'un et des études de provenance pour le second. En lien avec la région où se déploie la mission MAP-T, les résultats obtenus concernant les traditions de cuisson de la céramique apportent une contribution importante dans ce domaine. Au vu des conclusions développées par les auteurs, il paraît possible d'envisager ce type de recherche dans le cadre d'un programme de plus grande ampleur. L'étude de provenance de l'obsidienne de deux tombes de Tamtok (Mexique) constitue une approche originale permettant de mieux appréhender la composition de l'élite urbaine de cette ville. Les articles en anglais sont publiés en général dans des revues de référence par rapport aux problématiques traitées (*Journal of Archaeological Science* ou encore *Latin American Antiquity* notamment).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Comme il est indiqué dans le rapport, le point fort de l'unité durant ce contrat a été l'organisation d'une exposition ; on note par ailleurs des articles dans des revues grand public. Le danger serait de diminuer la recherche (alors qu'il y a huit doctorants) pour engager l'unité essentiellement dans des activités de valorisation. L'implication des doctorants dans la production écrite en termes d'articles ou d'actes de colloques est très limitée et mériterait d'être fortement encouragée. Le nombre limité de contrats doctoraux – un seulement – explique sans doute en partie cet état de fait. Les sites majeurs que gère l'unité, notamment la mission MAP-T, devraient être mieux valorisés par des publications de bon niveau. Les publications en français et en espagnol qui représentent une part importante de la production scientifique se font dans des revues qui, pour certaines d'entre elles, ont probablement une diffusion moins ample que les revues anglo-saxonnes.

L'activité scientifique dans le domaine des études iconographiques devrait être renforcée : ce domaine est présenté comme un axe important des programmes développés par l'unité. Associés à l'iconographie et de manière indépendante, les aspects musicologiques et la question des paysages sonores constituent probablement un domaine de recherche original. Portée par une docteure de l'unité, ATER associée, et par un membre associé, professeur titulaire au Colegio de la Frontera Norte (Mexique), cette thématique qui ne semble pas avoir d'équivalent dans les autres UMR américanistes mériterait d'être mise en avant.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le CeRAP construit de nombreuses interactions avec le monde non académique. Les expertises scientifiques réalisées pour le gouvernement, la participation à des manifestations organisées par des associations culturelles, la sensibilisation aux thématiques par le biais des médias, les articles de vulgarisation ainsi que la participation active à des expositions grand public attestent la volonté de l'unité de diffuser le plus largement possible ses recherches, et l'engagement des membres du CeRAP dans le partage des connaissances scientifiques avec le grand public.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Le CeRAP développe de nombreuses activités qui vont de l'expertise pour les douanes (même si celles-ci n'ont pas à figurer dans un rapport de recherche, elles objectivent l'implication du CeRAP dans la société) aux interviews radio, télévision (émission 7^e science, magazine de France Culture) et à des rôles associatifs (Association des Jeunes Chercheurs en Histoire, Association Culturelle pour l'Étude et la Recherche en Archéologie Préhispanique...).

L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique. Les réalisations des membres du CeRAP dans ce domaine sont liées aux expositions (guides audio et cahier de l'exposition « Mexique : histoires minérales » organisée en 2021), ainsi qu'à la publication d'articles de vulgarisation (magazine *Archéologie*, revue *L'Objet d'Art*).

Les membres du CeRAP partagent leurs connaissances avec le grand public à travers des rencontres associatives (cafés-débats à l'INALCO) et des blogs. Les populations touchées le sont en France, bien sûr, mais également en Bolivie (par l'intermédiaire des réseaux sociaux, Facebook notamment, en Bolivie sur les travaux archéologiques).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les interactions académiques des membres du CeRAP sont nombreuses, mais les interventions sont souvent le fait des doctorants, donc de membres non permanents du centre. Les principales réalisations concernent les rapports fournis lors d'expertises douanières et les expositions réalisées en partenariat avec Sorbonne université. Les réalisations des membres du CeRAP dans le domaine socio-économique sont liées aux expositions (guides audio et cahier de l'exposition), ainsi qu'à la publication d'articles de vulgarisation. La discipline et l'effectif des chercheurs du centre ne permettent pas d'attendre plus de résultats dans ce contexte.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

À la suite du départ de nombreux membres et de la disparition de l'EHESS comme tutelle, l'unité a été conservée par Sorbonne université et, grâce à l'obtention d'une HDR par un maître de conférences, le devenir à court terme des doctorants a été préservé. Pour autant, cette unité ne comporte actuellement que deux membres de Sorbonne université, un professeur émérite et un maître de conférences pour qui il est très difficile d'envoyer en missions de terrain leurs doctorants. Le reste de l'organigramme est artificiellement gonflé et confond collaborateurs et membres de l'unité.

De façon collective, comme individuelle, le CeRAP et ses membres montrent une volonté de développer des projets et de répondre à des appels à projet. En témoigne le maintien de chantiers archéologiques, par exemple sur le site de Tiahuanaco, ainsi que l'accès à de nouveaux terrains grâce au développement de partenariats (ex. : Tamtoc et Chavín de Huántar).

Vu le nombre de chercheurs actuellement impliqués, les objectifs scientifiques de l'unité sont trop larges. La spécificité du CeRAP est réelle et mérite d'être soutenue. Pour autant, ces développements et l'avenir de toute trajectoire du centre sont avant tout liés à la création de postes de titulaires et à l'arrivée de chercheurs statutaires.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité aurait tout intérêt à être repositionnée dans un centre plus vaste qui assurerait sa pérennité, sans avoir à se préoccuper au quotidien de son avenir, et qui permettrait de nouer de véritables interactions.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité recommande de ne pas accepter d'étudiants en thèse sans financement.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande de viser, comme l'unité en fait le vœu, des revues internationales et de produire des monographies. Il est également impératif de demander que les membres associés signent leurs publications avec l'appartenance à l'unité. Enfin, il faut faire publier les doctorants dans des revues d'un bon niveau, dans des revues avec un facteur d'impact, seule possibilité pour eux d'avoir un avenir académique dans les champs disciplinaires où ils évoluent.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Les relations avec la société sont le point fort de l'unité, mais il faut faire attention à ce qu'il ne devienne pas, par manque de ressources humaines, le seul point fort de l'unité.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 17 octobre 2023 à 08h30

Fin : 17 octobre 2023 à 18h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

08h30-09h00 : réunion plénière avec le représentant Hcéres

09h00-09h30 : réunion du comité avec le directeur de l'unité, le représentant Hcéres est présent.

09h30-11h30 : présentation de l'unité, les deux enseignants sont présents ainsi que 8 doctorants et deux chercheuses associées (anciennes doctorantes) ainsi que le comité. Le représentant Hcéres est présent.

13h30- 14h00 : réunion avec les enseignants-chercheurs et chercheurs statutaires. Le représentant Hcéres est présent.

14h15-14h45 : réunion du comité avec le vice-doyen recherche faculté des lettres de Sorbonne université ; Le représentant Hcéres est présent.

14h45-15h30 : réunion avec le personnel donné comme personnel d'appui à la recherche.

15h30-16h00 : réunion avec les doctorants. Le représentant Hcéres est présent.

16h00 -16h30 : réunion du comité avec le directeur de l'unité, le représentant Hcéres est présent.

16h45-17h15 : débriefing du comité, le représentant Hcéres est présent.

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Les discussions avec le directeur sont fructueuses et cordiales. Il est en accord avec les remarques du comité sur les questions administratives qu'il va éclaircir et corriger. Il est d'accord avec le comité sur le fait que sans création de poste l'unité n'aura plus de raison d'être.

Il est apparu pendant l'entretien qui s'est déroulé de 14h45 à 15h30 que le personnel présenté comme PAR du CeRAP ne fait pas partie du centre, mais est à 100 % rattaché à une autre unité de recherche.

Le fait que des doctorants partent sur le terrain sans ordre de mission doit être absolument et rapidement corrigé.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Marie-Aude Vitrani
Vice-Présidente Vie institutionnelle et démarche
participative
Sorbonne Université

à

Monsieur Eric Saint-Aman
Directeur du Département d'évaluation de la recherche
HCERES – Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris, le 12 janvier 2024

Objet : Rapport d'évaluation - CeRAP - Centre de recherche sur l'Amérique Préhispanique

Cher Collègue,

Sorbonne Université vous remercie ainsi que tous les membres du comité HCERES pour le travail d'expertise réalisé sur l'unité de recherche « CeRAP ».

Vous trouverez, joint à ce courrier, les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation transmis, du directeur d'unité que Sorbonne Université soutient.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes cordiales salutations

Marie-Aude Vitrani
Vice-Présidente Vie institutionnelle
et démarche participative



Paris, le 22 décembre 2023

Objet : Rapport d'évaluation CENTRE DE RECHERCHES SUR L'AMERIQUE PREHISPANIQUE.

Monsieur le Directeur,

L'unité du CeRAP a bien pris connaissance du rapport d'évaluation fourni par le comité d'experts suite à sa visite de l'unité le 17 octobre 2023. Nous tenons tout d'abord à remercier le comité d'évaluation de l'HCERES pour l'organisation de la journée d'entretiens ainsi que pour ses remarques et ses recommandations cruciales pour l'avenir de la structure de recherches. Nous avons bien pris note des commentaires qui permettront dès à présent d'améliorer le fonctionnement de la structure.

Après l'analyse attentive du rapport et la présentation de son contenu aux membres du CeRAP réunis en l'Assemblée Générale le 20 décembre 2023, nous souhaiterions formuler les observations de portée générale suivantes.

En premier lieu, l'ensemble des membres et la Direction remercient le comité pour le soutien appuyé à la création d'un poste de Maître de Conférences, élément central du dossier d'autoévaluation pour assurer la pérennité de la structure et l'accueil des jeunes chercheurs. Nous souhaitons associer à ces remerciements le soutien affiché aux axes de recherche spécifiques à l'unité et qui définissent son identité au sein du panel de l'américanisme français. Si la Direction fait sienne la critique exprimée concernant la composition du portfolio, comme exprimé lors de la journée d'évaluation, ce dernier a été composé en concertation afin de mettre en avant les partenariats et les différentes activités engagées au cours de la période écoulée par l'ensemble des catégories des membres, sans chercher à mettre la focale sur une thématique de recherche spécifique et implicitement partagée au sein de l'unité.

Toutefois, nous regrettons de manière globale que le rapport tienne peu compte des éléments de réponse donnés lors de la journée d'entretiens et du soutien affiché à l'unité par ses membres et le représentant de la tutelle, pouvant donner une fausse impression d'être à charge. Nous souhaiterions par la présente rappeler ces éléments de réponse et apporter quelques précisions d'ordre général.

L'un des points majeurs de critique formulé concerne en effet la question de l'établissement d'ordres de mission systématiques pour l'ensemble des doctorants partant sur le terrain, un point sur lequel il n'a pas été possible d'apporter une réponse détaillée sur l'instant du dernier huis clos avec la Direction. Après vérification auprès des services de la DRV de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et de l'École Doctorale 124 à laquelle sont rattachés les doctorants du CeRAP, il apparaît selon les documents mis à notre disposition que les ordres de mission ne peuvent être établis que pour un agent de Sorbonne Université ou une personne assimilée. Cela concerne évidemment les chercheurs et enseignants-chercheurs, ainsi que les doctorants contractuels (cf. nota bene p.5 du guide diffusé par SU, mis à jour en septembre 2022). Seules ces catégories bénéficient d'un accès via leur ENT professionnel de Sorbonne Université pour établir la

demande d'ordre de mission sur l'application Mercure. Cette demande est en partie automatiquement renseignée, puis complétée et transmise par l'intéressé en amont de son départ au responsable de la structure de rattachement (ED, UFR ou centre de recherches selon le cas) pour signature afin d'autoriser l'absence et avant un éventuel engagement financier. Concernant le cas spécifique du CeRAP, seule une doctorante contractuelle (sans charge d'enseignement) est donc actuellement en mesure d'accéder à l'application Mercure pour établir une demande d'ordre de mission. Une journée d'information à ce sujet est organisée annuellement par l'ED 124 pour les nouveaux doctorants contractuels afin de les familiariser et les sensibiliser à l'importance de la procédure, la demande d'ordre de mission devant émaner directement de l'intéressé. Concernant les doctorants non contractuels de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, étant considérés comme des usagers et non comme des agents ou assimilés à SU, ils ne peuvent accéder à cet outil via leur ENT étudiant et, en l'état, l'édition généralisée et systématique d'ordres de mission les concernant n'a pas été mise en place dans notre établissement. Les doctorants non contractuels ont toutefois la possibilité de transmettre en prévision de leur voyage une demande de convention individuelle pédagogique ou de recherche, ou d'établir une convention de stage auprès du service concerné, qui sont signées conjointement par l'étudiant, les services de SU ainsi que par un responsable pédagogique. Concernant les doctorants du CeRAP, et après vérification, je vous confirme comme annoncé lors du huis clos que ces conventions ont bien été établies à chaque fois qu'un doctorant non contractuel en a fait la demande, et quelle que soit la source du potentiel financement (UFR, CeRAP ou ED 124). Au sein de ces conventions, l'ordre de mission ne figure pas parmi les pièces obligatoires à fournir pour le doctorant (seul l'ordre de mission du personnel encadrant dans le cas d'une convention établie pour un voyage d'étude en groupe est demandé). En revanche, si la zone de voyage à l'étranger figure parmi les territoires classés en orange ou rouge, ou si une incertitude existe concernant le lieu, l'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense de Sorbonne Université doit être systématiquement demandé afin qu'il autorise ou non le déplacement de l'agent ou de l'étudiant en fonction des conditions de sécurité et des recommandations émises par le Quai d'Orsay. Contrairement à ce qui aurait pu être dit lors des huis clos, le Fonctionnaire Sécurité Défense et le CeRAP ne permettraient pas qu'un membre ou un étudiant puisse se rendre dans une zone qui présenterait un danger avéré pour sa sécurité. Ainsi, la généralisation d'édition d'un ordre de mission n'est pas la règle à Sorbonne Université et seul le personnel agent de Sorbonne Université ou assimilé (doctorant contractuel) peut éditer et transmettre un ordre de mission pour signature, des conventions individuelles pédagogiques ou de recherche étant mises en place à chaque fois qu'un doctorant non contractuel en fait la demande, parfois doublées par une convention de stage. Dans son fonctionnement, le CeRAP se conforme donc à la norme en vigueur au sein de la tutelle afin de sécuriser au mieux les doctorants dans leurs activités de recherche de terrain, à partir du moment où ces derniers nous informent de leur projet de voyage et suivent la procédure administrative en vigueur. Si ce mode de fonctionnement ne convient pas aux attentes de l'HCERES, il reviendra à la tutelle de modifier la procédure, mais en l'état il semble donc que ce point soulevé par le comité lors de la visite de la structure ne relève pas d'un dysfonctionnement structurel propre au CeRAP.

Un autre point de critique redondant tout au long du rapport concerne les inscriptions en thèse sous la direction du Professeur Daniel Lévine avant son départ à la retraite. D'après les informations à notre disposition, une seule inscription a été validée en 2020 au cours de son dernier trimestre en poste, et non trois comme mentionné dans le rapport (en revanche deux inscriptions ont été réalisées sur l'année universitaire 2019-2020). Si nous comprenons l'inquiétude exprimée avec force par le Président du comité HCERES, cette situation correspond à la réalité structurelle de l'unité de recherches au cours de cette période, avec un seul encadrant HDR sur l'année 2019-2020 dans l'attente de la validation d'une seconde

HDR soutenue le 6 juillet 2020. Par ailleurs, le Professeur Daniel Lévine étant correspondant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, son éméritat était assuré à compter de la date de son départ à la retraite. Bien que contraignant, les étudiants ont été informés du délai resserré que représentait une inscription sous sa direction (et qui correspond in fine au délai moyen pour une thèse en Sciences Humaines), et leur choix éclairé a été validé par l'ensemble des acteurs académiques (accord mutuel doctorant – Directeur, CeRAP, École Doctorale, et le Service des Doctorats de la Maison de la Recherche de la Faculté des Lettres de Sorbonne-Université), sans que cette situation ne nous semble présager en rien d'un éventuel échec.

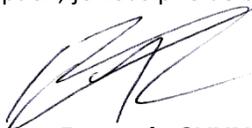
Concernant l'organisation de l'unité et la mise en place d'un règlement au sein du CeRAP, ce volet – bien que perfectible – était absolument essentiel à la normalisation du centre de recherches. La Direction s'accorde avec les commentaires et recommandations formulés par le comité HCERES et tient à rappeler les éléments de réponse donnés lors de la journée d'entretiens et à les compléter. Si la clause de cinq années passées au sein de la structure semble abusive aux membres du comité, cet aspect discuté et voté en Assemblée Générale du CeRAP lors de l'adoption du règlement avait pour unique but d'assurer la pérennité des axes de recherche et une stabilité des thématiques pour les jeunes chercheurs ayant choisi d'intégrer ce centre du fait de ses spécificités. Par ailleurs, rien n'empêche sur les recommandations de l'HCERES ou de la tutelle de faire évoluer ce point spécifique du règlement. Concernant la question de sa validation par les services de Sorbonne-Université, nous vous confirmons qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'uniformisation au sein de la tutelle. Nous en voulons pour preuve le message reçu le 02 novembre 2023 de la part de la Direction de la Recherche et Valorisation à la Maison de la Recherche nous demandant de leur transmettre les statuts de l'unité dans le cadre d'une harmonisation projetée à Sorbonne-Université (le CeRAP restant régit par les statuts dont il dispose à ce jour). Bien évidemment, nous nous conformerons à toutes les recommandations ou les modifications que la tutelle nous communiquera au cours de ce processus.

Un rappel au règlement a également été fait au cours de cette Assemblée Générale du CeRAP au sujet des règles de signature des publications scientifiques, notamment en ce qui concerne les chercheurs associés étrangers défaillants sur ce point tel que le relève le comité HCERES. Il est tout de même dommage que soit passé sous silence dans le rapport la présence à la journée d'évaluation et le soutien exprimé par les chercheurs associés français qui, pour leur part, signalent systématiquement leur rattachement à l'unité de recherches. Dans tous les cas de figure, les associations sont réalisées via un formulaire signé par les intéressés (articles 4.7 et 5.4 du règlement du CeRAP), et leur volonté de rattachement nous a été à nouveau confirmée lors de la réalisation du dossier d'autoévaluation par les travaux communiqués et qu'ils voulaient voir figurer en annexe. Il ne s'agit donc pas d'un rattachement de circonstance mais d'une véritable volonté exprimée des membres associés. Le problème soulevé par le comité concernant le manque de visibilité dans le référencement des signatures n'en demeure pas moins exact et sera un point de vigilance accrue à l'avenir, conformément à l'article 5.3 du règlement du CeRAP. Nous nous accordons également sur la nécessité d'augmenter le nombre de publications des doctorants et jeunes chercheurs intégrés à l'unité, tel que le conseille très justement le comité HCERES dans son rapport. Il est en revanche regrettable que le partage à part égale du personnel d'appui à la recherche – tel qu'il était rendu possible jusqu'à présent par le partenariat établi de fait avec le MNHN au sein de l'Alliance Sorbonne-Université – ne soit plus envisageable à l'avenir. Cette situation, pourtant validée par l'ensemble des acteurs par le passé, conduit à affaiblir encore davantage la structure du CeRAP en membres actifs, mais ne remettra pas en question les liens tissés et les possibilités de collaboration, le chercheur concerné ayant d'ores et déjà fait parvenir à la Direction du CeRAP une demande de rattachement en qualité de chercheur associé.

Un dernier point soulevé par le rapport du comité HCERES concerne l'aspect financier de la structure. Nous tenons à rappeler ici que la traçabilité est totale et la transparence unanimement saluée par les membres du CeRAP. Si des erreurs de référencement dans les tableurs Excel sont possibles, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des dotations et des sources de financement sont référencées annuellement et le bilan détaillé lors de l'Assemblée Générale de l'unité. Comme précisé au cours des entretiens avec le comité HCERES, la mention des financements octroyés par l'École Doctorale 124 aux doctorants du CeRAP n'est donnée qu'à titre indicatif et a pour seul objectif de montrer l'appui de la tutelle à la recherche de terrain des jeunes chercheurs. En effet, comme le relève le rapport, la dotation en propre du CeRAP calculée sur le seul encadrant en activité au sein de la tutelle – et non sur l'ensemble des membres, doctorants inclus – ne permet pas de couvrir ce volet spécifique et onéreux. Si une systématisation dans l'obtention de contrats doctoraux permettrait en effet de pallier à cette situation financière, la recommandation du comité de n'accepter en doctorat que des étudiants bénéficiant d'un financement est malheureusement irréalisable en l'état de la réalité des études supérieures en Sciences Humaines pour lesquelles les dotations sont moins nombreuses et non généralisées à la différence d'autres domaines scientifiques. Se conformer à une telle exigence aurait pour seule conséquence d'assécher le centre de recherches en son vivier de doctorants et de le conduire irrémédiablement à sa disparition. Afin de pallier autant que faire se peut à ces difficultés, en complément de l'aide à la mobilité apportée par l'école doctorale, les jeunes chercheurs non contractuels bénéficient du soutien actif du CeRAP dans l'élaboration de dossiers de candidature pour des appels à projet et, dans la mesure du possible, une part du financement propre à l'unité pour leurs activités académiques et de recherche. Bien logiquement, dans les discussions annuelles de répartition du budget du CeRAP disponible en propre, la priorité est donnée aux activités du chantier-école sur le site de Tiwanaku. Nous remercions le comité pour l'intérêt porté à cette activité de recherche réalisée au sein de l'aire patrimoniale d'un site classé à l'Unesco, et nous nous accordons sur l'enjeu stratégique que représente une telle vitrine pour la structure et l'enseignement à Sorbonne-Université. Toutefois, comme évoqué lors des échanges de la journée d'évaluation, il ne nous semble pas stratégique de délaisser pour autant les autres terrains de recherche pour se concentrer uniquement sur ce site. En effet, l'identité du CeRAP et les axes de réflexion portés par ses membres – incluant notamment les différentes thèses passées et en cours – reposent sur une approche macroscopique et une vision décloisonnée des sociétés préhispaniques. De fait, restreindre l'activité de la structure au seul terrain de recherche bolivien serait contradictoire avec les thématiques qui font la spécificité du CeRAP et conduirait à l'enfermement et à l'isolement de l'unité, de même qu'à la désertion des membres et partenaires éventuels, nous privant en conséquence de l'accès à d'autres terrains et à d'autres aires géoculturelles.

À nouveau, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements aux membres du comité HCERES et pour l'appui exprimé avec force concernant les axes porteurs spécifiques à l'unité de même que la nécessité de renforcer la structure par de nouveaux recrutements. Les observations formulées dans cette réponse ayant pour but de donner à connaître les éléments de réponse apportés lors de la journée d'entretiens et absents à la lecture du rapport.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.



François CUYNET

Directeur du Centre de Recherches sur l'Amérique Préhispanique

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

